# Bulletin mensuel LA SÉGUINIERE



**Enquête Publique CET La Cachotière**  Spectacles de la Saison Culturelle La pompe à Incendie à bras

Page 8

Page 4 Page 8



# ditorial

#### **Vœux 2022**



En ce début d'année 2022, nous en sommes à presque deux ans d'une crise sanitaire qui bouleverse en profondeur nos modes de vie.

Au travail, en famille, entre amis, tous nos actes sont impactés par la circulation du virus et la nécessité de nous en protéger collectivement.

En permanence, l'équipe municipale s'adapte aux évolutions de la situation sanitaire pour organiser du mieux possible la vie de la commune.

Nous cherchons toujours les meilleures solutions en tenant compte des contraintes multiples et avons en permanence le souci de trouver les meilleurs équilibres possibles pour satisfaire le plus grand nombre.

Dans le même temps, nous continuons d'avancer sur nos projets pour que la commune se développe dans la direction que nous avons choisie ensemble.

L'année 2021, s'est achevée par l'inauguration de l'opération d'investissement comprenant la réhabilitation de la salle des fêtes et l'extension du restaurant scolaire. D'un montant de plus de 800 000 €, cette opération préfigure l'effort de restructuration du centre bourg qui sera mis en œuvre dans les mois à venir.

Il y aura tout d'abord la démolition des deux maisons vétustes acquises par la commune à l'angle de la rue du Paradis et de la rue de l'Abbé Chauveau. Le diagnostic amiante ayant décelé la présence de ce matériau à quelques endroits, il faudra préalablement procéder à un désamiantage des parties concernées.

L'objectif est de pouvoir réaliser sur cet emplacement de 700 m² un ensemble immobilier comprenant à la fois des logements sociaux et des cellules commerciales.

Ces premiers mois de l'année seront également mis à profit pour avancer dans l'étude du lotissement « Cœur de bourg ». Sur les 5 000 m² de jardin, désormais propriété de la commune, il est prévu de proposer 6 parcelles libres de constructeur et de réaliser 5 logements locatifs en partenariat avec un bailleur social. L'accès à ce nouveau secteur bâti se fera rue du Paradis et la sortie sera créée rue de la Garenne.

A proximité immédiate des services, des écoles, d'équipements publics et des commerces, les parcelles du petit lotissement, commercialisées au cours du 2nd semestre, devraient rapidement trouver preneur.

La rue de la Garenne, enfin, véritable colonne vertébrale de ce centre bourg, sera entièrement réaménagée entre octobre 2022 et juillet 2023.

Un aperçu des travaux projetés figure en page centrale du présent bulletin. Il s'agit d'un avant-projet qu'il conviendra d'affiner dans les semaines à venir avec le concours des professionnels de santé, des commerçants, des riverains et de tous les utilisateurs de la voie. Sous réserve d'éventuelles contraintes sanitaires, une réunion publique sera organisée, pour recueillir l'avis de tous le jeudi 24 février à 20h30 au théâtre Prévert ; je vous invite à y assister.

L'édification d'un local technique, à la Ménardière, constituant une annexe aux ateliers municipaux, sera l'unique investissement en bâtiment à engager sur 2022. L'extension de la mairie est pour sa part déjà bien avancée et s'achèvera avant l'été.

La superficie de notre Hôtel de Ville n'était plus suffisante pour permettre aux élus et aux services administratifs de travailler dans de bonnes conditions. L'équipement date de 1986, à une époque où la commune comprenait à peine plus de 3 000 habitants.

Avec une population totale de 4 304 recensée par l'Insee au 1/1/2022, La Séguinière ne cesse de grandir. Notre village de part, sa qualité de vie, les services proposés, son dynamisme et sa situation géographique privilégiée, attire jeunes ménages...

L'évolution urbaine sera d'ailleurs le sujet majeur sur lequel le conseil municipal se positionnera à très court terme. Si le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal devrait être opérationnel en 2024, il faudra d'ici-là être en mesure de proposer une offre multiple de logements (locatif à loyer modéré, habitat pour seniors, pavillon individuel...).

Deux opérations d'urbanisme sont déjà pressenties:

- un investissement privé visant à reconquérir un lieu commercial inoccupé (25 logements),
- la viabilisation du foncier acheté fin 2021 du côté de la Surchère (60 à 70 logements sur 3,5 hectares).

Depuis deux ans, nous avons tous, vous et nous, su nous adapter, accepter les contraintes, imaginer d'autres possibles, réinventer des usages.

Je suis convaincu que nous saurons, ensemble, relever les défis de 2022 pour en faire une année riche en joies petites et grandes, pleine d'allant, nourrie de nos solidarités.

Je vous souhaite, ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale et des agents, une très belle année 2022!

> **Guy BARRÉ** Maire de La Séguinière

# **Etat civil**

#### **Naissances**

18/12 Gabriel TROTTIN

22/12 Zoé HEMERY

28/12 Romie EYHORN

03/01 Matias BORGES MENDES

04/01 Maxandre BUNEL

#### Décès

Jeannine DIXNEUF 01/12 Née TRICOIRE - 83 ans

03/12 Michel EYHORN - 84 ans

15/12 Marcel LEVRON - 96 ans

26/12 Joël BESNARD - 78 ans

03/01 Marthe COUSSEAU - 92 ans

13/01 Eric GUILLOTEAU - 65 ans

# **Autres infos**

#### En couverture:

Rue de la Garenne 29 mars 2021

Edition n°185 mise en ligne sur le site internet www.mairie-laseguiniere.fr le vendredi 14 janvier 2022

**Bulletin municipal** de la commune de La Séguinière



Tirage à 1 900 exemplaires Directeur de la publication : Guy BARRÉ Directeur de la communication : David CARON Crédit photos : Mairie de La Séguinière Maquette & impression : Services municipaux Copieur Xerox Color C60 Imprimé sur du papier issu de sources responsables

> Mairie Avenue Abbé Chauveau 49280 La Séguinière Tél. 02 41 56 90 53 accueil@mairie-laseguiniere.fr











# Actualité en images

# Pause méridienne

Mardi 14 décembre

Le père Noël s'est arrêté à la cantine scolaire, accompagné d'un magicien, le mardi 14 décembre pour le plus grand plaisir des enfants.





# **Concours de dessins**

Vendredi 31 décembre

Le concours organisé pour Noël a, cette année encore, connu beaucoup de succès avec 45 dessins au total. Le jury s'est réuni le 28 décembre pour désigner les lauréats. Dans la catégorie 1 (3-5 ans) c'est le dessin de Elise BOURGEOIS qui a été primé. Dans la catégorie 2 (6-8 ans), Lila BAROUILLET a été récompensée et pour les plus âgés, la catégorie 3 (9-11 ans), c'est Abel JEANSON qui l'a emporté. Un prix spécial a également été décerné à Aurore BOURCIER (6-8 ans) pour une œuvre très artistique.

Monsieur le maire et les membres du jury David CARON-Adjoint, Laëtitia FAZILLEAU-Conseillère municipale et Alexandra MENANDbénévole de la bibliothèque ont reçu les vainqueurs des différentes catégories pour les remercier et leur remettre un diplôme.





# nformations Municipales et Intercommunales

## MARCHÉ DU MERCREDI

Planning de présence des commerçants

Spécialités / Dates	Février	Mars
Fruits et légumes (Richou)	2 - 9 - 16 - 23	2 - 9 - 16 - 23 - 30
Fromager (Bellevaire)	2 - 9 - 16 - 23	2 - 9 - 16 - 23 - 30
Charcuterie - Traiteur (Boutique Gourmande)	16 - 23	2 - 9 - 16 - 23 - 30
Cuisine asiatique (Kim Ngan)	2 - 9 - 16 - 23	2 - 9 - 16 - 23
Volailler (Panache et Camail)	2 - 16 - 23	2 - 9 - 16 - 23 - 30
Association Amitié Sandogo	9 - 23	9 - 23
Poissonnier (La Marée)	2 - 9 - 16 - 23	2 - 9 - 16 - 23 - 30
Rempaillage (M. Girard)	9 - 16	9 - 16
Pommes (GAEC Augereau)	9 - 23	9 - 23
Lingerie (Les Secrets d'Emilie)	16	16

# SITE DE STOCKAGE DE LA CACHOTIÈRE

Enquête publique pour l'extension d'un stockage de déchets Conformément à un arrêté préfectoral du 2 décembre 2021, une enquête publique unique est ouverte, à compter du mercredi 5 janvier à 9h15 et jusqu'au vendredi 4 février à 17h00, à la mairie de La Séguinière sur la demande présentée par la SAS CET BOUYER-LEROUX.

Cette enquête publique est un préalable au projet relatif à l'extension au lieu-dit « La Cachotière » de stockage de déchets non dangereux et à l'institution d'une servitude d'utilité publique sur une parcelle située à l'intérieur du périmètre délimité autour de l'installation.

Madame Anne-Marie DARDUN, commissaire enquêteur, recevra en personne à la mairie de La Séguinière le lundi 17 janvier de 14h00 à 17h00 et le vendredi 4 février de 14h00 à 17h00.



#### PERSONNEI COMMINAL

Médaille d'honneur communale, départementale et régionale

Le samedi 8 janvier dernier, Monsieur le maire a remis la médaille d'OR régionale, départementale et communale à Madame Myriam ERNOUL, exerçant les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle Marcel Luneau, pour la récompenser de ses 35 années passées au sein des services de la commune de La Séguinière.



## **PROTOCOLE SANITAIRE**

Utilisation des salles municipales

Suite au renforcement des mesures sanitaires, un nouveau protocole d'utilisation des salles municipales a été élaboré. Ce document qui sera remis lors de toute demande de location par les particuliers a été transmis aux associations communales.

#### REFERENT COVID

Désignation d'un référent, nommément désigné (Nom-Prénom / Mail / Tél. portable) si possible au moment de la réservation et au plus tard 72 heures avant la date d'occupation. Ce référent sera le contact privilégié auprès de la gendarmerie. Il sera notamment chargé :

- du contrôle du passe sanitaire,
- du respecter les gestes barrières,
- de l'aération de la salle au minimum quelques minutes toutes les heures.

#### REGLES PARTICULIERES A RESPECTER

La consommation de boissons ou de nourriture ne peut pas se faire debout. Il faut nécessairement être assis pour boire et manger. La règle est de six personnes au maximum assises par tablée, enfants compris, avec une distance de 1 mètre entre chaque table. Le port du masque est obligatoire en permanence dès 6 ans. Il peut néanmoins être retiré à table, mais il doit être remis pour se déplacer dans l'établissement pour aller aux toilettes par exemple.

#### L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, respect de la distanciation physique...) doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus

# Le conseil municip@l en bref

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 14 février à 20h30. Ces séances sont publiques ; chacun est invité à y assister (hors restrictions sanitaires).

Au conseil du 10 janvier dernier ont été votées les délibérations suivantes :

- Contrat de maîtrise d'œuvre pour bâtiment technique,
- Consultation pour démolition et désamiantage de deux immeubles de la rue du Paradis,
- Approbation de l'avant-projet de la rue de la Garenne,
- Bornage du terrain de la rue du Sacré Cœur,
- Demande d'autorisation et servitude d'utilité publique pour l'extension du site de stockage de déchets de la Cachotière,
- Recours à un bureau d'étude pour la mise en œuvre d'une déclaration de projet,

- Protocole d'accord pour dégradation d'une clôture,
- Fonds de concours pour l'implantation de deux colonnes à verre enterrées,
- Bilan annuel et calcul de la redevance de l'aire de Campingcars,
- Adhésion à un groupement de commandes pour l'environnement numérique de travail dans les écoles,
- Remboursements de mise à disposition de personnel,
- Projet d'éducation à l'entreprenariat coopératif.

Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune **www.mairie-laseguiniere.fr** ou sur les panneaux d'affichage à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie.

#### ASSEMBLEES GENERALES ASSOCIATIVES

Les associations organisant des réunions de travail ou des assemblées générales, qui ne peuvent être reportées, doivent systématiquement privilégier le distanciel.

Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières. Le contrôle du Passe sanitaire doit être mis en place par l'organisateur.

Les regroupements ou les séquences à caractère festif ou convivial, lors des AG ou dans leur continuité, sont interdits.

## **DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS**

La semaine dernière, route du Joli Bois, un tas d'une trentaine de pneus usagers a été découvert. Une plainte a aussitôt été déposée. Les personnes qui auraient été témoins de cet acte d'incivisme ou de tout comportement suspect à proximité sont invitées à le faire savoir en mairie.



Des décrets parus en 2020, ont pourtant renforcé les sanctions financières dissuasives et étendu les pouvoirs de police pour lutter contre les dépôts sauvages.

L'amende forfaitaire s'appliquant aux dépôts, à l'abandon, au jet ou au déversement de déchets en un lieu public ou privé non prévu à cet effet est ainsi passée de 68 € (contravention de 3ème classe) à 135 € (contravention de 4ème classe). Parmi les déchets visés, figurent les masques, gants, mégots, ou tout autre déchet jeté sur la voie publique.

#### **PASSEPORT**

Le service chargé de l'établissement des passeports à la mairie de Cholet a souhaité mettre en garde les administrés contre des sites internet qui promettent d'accélérer l'instruction des dossiers. Ces sites n'ont pas les moyens de faire avancer les démarches administratives, ils proposent seulement aux citoyens de trouver les mairies habilitées les plus proches de leur domicile et de faciliter la prise de rendezvous, contre une rémunération. Or, certaines mairies, dont celle de Cholet, ont fait savoir qu'aucune demande de passeport biométrique provenant de ces sites ne sera traitée dans un souci de sécurité informatique.

Il est rappelé que le site officiel gratuit permettant d'obtenir les mêmes renseignements est accessible à l'adresse suivante :

https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee

## **POSTURE VIGIPIRATE**

Sécurité renforcée - risque d'attentat

La nouvelle posture Vigipirate maintient l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ». Cette posture couvre la période de présidence française de l'Union Européenne ainsi que les élections présidentielles et législatives dans un contexte de menace terroriste toujours à un niveau élevé. Toutes les informations concernant l'adaptation du dispositif de sécurité nationale sont disponibles sur :

https://vigipirate.gouv.fr

## STATISTIOUES

Comme tous les ans, la première séance du conseil municipal de l'année a été l'occasion de faire le point sur les chiffres de l'exercice précédent en ce qui concerne la population, l'urbanisme et l'emploi.

### **POPULATION LÉGALE**

L'INSEE a communiqué le nombre d'habitants au 1er janvier 2022 :

Population légale recensée	au 1/1/2021	au 1/1/2022
Population municipale	4 173	4 192
Population comptée à part	112	112
Population totale	4 285	4 304

#### ETAT-CIVIL

Le nombre de naissances, mariages et décès recensés à La Séguinière en 2021 est comparé aux statistiques des dernières années :

Années	Naissances	Mariages	Décès
2017	52	17	33
2018	43	11	35
2019	34	13	28
2020	28	11	29
2021	50	11	34

17 PACS (Pacte Civil de Solidarité) ont également été conclus en mairie au cours de l'année 2021.

#### **URBANISME**

L'évolution du nombre de dossiers de demande d'occupation des sols, sur les 5 dernières années, est le suivant :

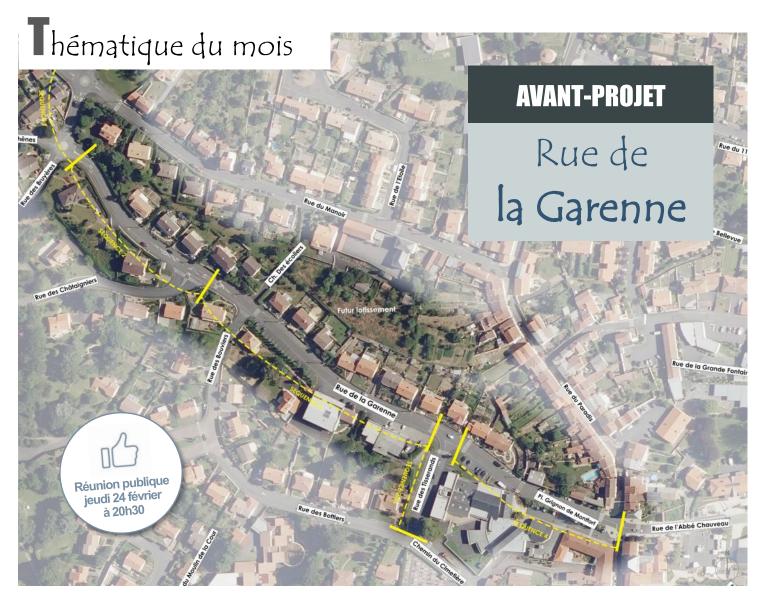
Années	Permis de construire	Déclarations préalables		
2017	36	54		
2018	24	55		
2019	32	66		
2020	29	63		
2021	61	79		

A noter que sur les 61 dossiers de demande de permis de construire déposés, 31 concernent des habitations nouvelles.

#### **DEMANDEURS D'EMPLOI**

L'évolution du nombre des demandeurs d'emplois, domiciliés à La Séguinière, depuis 2017 est la suivante :

Mois	Total	Indemnisés	Non- indemnisés
Déc. 2017	212	171	41
Déc. 2018	184	156	28
Déc. 2019	174	145	29
Déc. 2020	179	151	28
Déc. 2021	165	136	29



Un important programme de travaux de voirie a été planifié en deux temps, pour accompagner le développement démographique de la commune : la rue de la Garenne en 2022, les rues de la Grande Fontaine, Martin Luther King et le chemin de la Petite Morinière prévus en 2024.

Le premier des aménagements précités s'inscrit dans la démarche de revitalisation du centre-bourg engagé par la municipalité depuis plusieurs années. Les interventions menées jusqu'à présent sont progressives et cohérentes (réhabilitation de la salle polyvalente, acquisition foncière d'immeubles en friche pour promouvoir le logement social et des services de proximité, réalisation d'un petit lotissement communal de 11 lots pour densifier une dent creuse...).

#### Contexte du projet

La rue de la Garenne est desservie par un réseau séparatif et ne nécessite pas d'intervention particulière pour ce qui concerne l'assainissement. S'agissant de l'eau potable, des travaux de réhabilitation ont été engagés en ce début d'année. La commune a d'autre part, confié au Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire, courant 2021, les travaux d'effacement de réseaux qui doivent nécessairement intervenir avant la requalification de la voirie et de ses annexes.

#### **Localisation du projet**

Le projet se situe rue de la Garenne entre le carrefour de la rue du Paradis et le rond-point marquant l'intersection entre la rue de Rome et la rue de Villandry. Ce dernier rond-point, n'est toutefois pas inclus dans le périmètre des travaux.

#### Définition des besoins de travaux

L'objectif, sur le périmètre défini par les élus, est de réaliser une zone 30 km/h sur tout ou partie avec une identification de tous les points d'entrées par un aménagement spécifique.

#### **Principes d'aménagement**

 Améliorer les liaisons douces par l'aménagement d'au moins un trottoir accessible

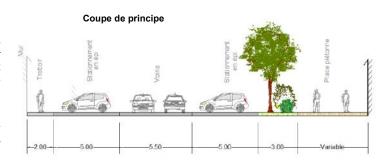
- Réduction possible de la chaussée avec implantation d'un maximum de places de stationnement.
- Conserver, dans la mesure du possible, les arbres existants, et prévoir un maximum de végétalisation complémentaire.
- Aménagement d'un carrefour à l'intersection de la rue des Bouviers pour intégrer la circulation d'un quartier nouveau au cœur du bourg.
- Création de plateaux surélevés pour marquer l'entrée des secteurs les plus sensibles.
- Veiller à une bonne giration des bus et des camions au giratoire de la Garenne et au carrefour de la rue du Paradis.
- Réaménagement de la place de stationnement Louis-Marie Grignon de Montfort et réflexion sur l'espace réservé aux sanitaires publics situé à l'opposé.
- Réaménagement des stationnements de la rue des Tisserands (voie perpendiculaire) en y intégrant un cheminement piéton menant à l'école.

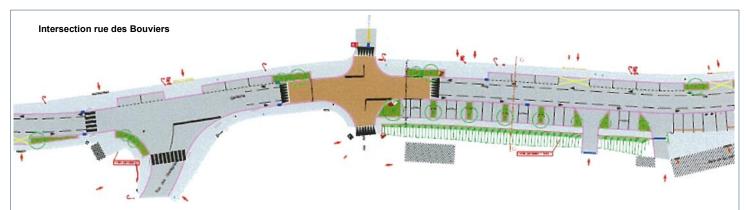
L'ensemble des actions menées renouvelleront à terme l'attractivité du centre bourg et fixeront durablement les habitants dans leurs habitudes de vie. Elles concernent la promotion de logements sociaux, la valorisation des commerces et des services de proximité, le traitement des espaces publics.

.../...

Il est par ailleurs essentiel que ces interventions contribuent à dynamiser l'économie locale, à créer des dynamiques collectives pérennes associant l'ensemble des acteurs, à structurer et pérenniser les solidarités à l'échelle de la commune... Toutes les actions doivent s'insérer dans une volonté de participer, à l'échelle locale, à la transition écologique et énergétique.

Dans le programme d'aménagement de la rue de la Garenne, défini avec le bureau d'étude Pierres et Eau, il est ainsi prévu de pouvoir redonner la place aux déplacements doux – en particulier les cyclistes – conserver à minima les stationnements, sécuriser les différents carrefours et diminuer la vitesse.





Bien que les grandes lignes d'aménagement correspondaient au cahier des charges établi par la commune (cf. principes d'aménagement précités), les techniciens ont néanmoins affiné leur étude pour proposer un avant-projet qui :

- redonne la place aux déplacements doux en privilégiant une voirie partagée entre les différents utilisateurs et en instaurant des portions « zone 30 » pour apaiser la vitesse,
- renforce la végétation existante (constitution d'un corridor écologique...),
- réduit la largeur de la voirie à 5m50 avec des trottoirs sécurisés en maintenant le nombre de places de stationnement existantes, crée des connexions sécurisées avec les établissements scolaires voisins, les commerces et services présents le long de cet axe (pharmacie, cabinet médical, salles polyvalentes, maison de l'enfance, supérette...).

Le choix des matériaux et des plantations reste à définir. Il a toutefois été acté que la place Grignon de Montfort ferait l'objet d'un traitement plus qualitatif. L'espace devant les commerces et les services sera dédié aux piétons ; les stationnements perpendiculaires seront directement et uniquement accessibles par la voie. Cette organisation de la circulation et du stationnement, à cet endroit, permettra de réduire la vitesse élevée des véhicules (cf. histogramme à suivre) et apportera plus de sécurité à l'ensemble des usagers.



	Nom	bre de v	éhicule:	s							Réalise	ée le 11	Circula /12/2021 Garenne	
0-						702		ı				30		
0-									286					
0-				403			419	ŀ						
0-					249			ı	233	124				
0	18	12	14 74	100						63	10	4	Vitesse	

Désignation	Montant €
Travaux préparatoires Terrassements généraux Borduration et maçonnerie Travaux de voirie (*) Assainissement EP Espaces verts Signalisation Essais, contrôles et réception	21 800,00 22 530,00 117 603,00 550 634,50 40 124,00 101 020,00 58 883,00 10 655,00
Total en € HT	923 549,50

(\*) l'estimation est calculée sur l'hypothèse la plus défavorable, c'est-àdire un rabotage complet de la structure et la réalisation d'une chaussée lourde sur toute la zone de travaux.

#### **Prochaines échéances:**

Jeudi 24 février 2022 Réunion publique de présentation du projet Théâtre Prévert à 20h30

#### 14 mars 2022

Validation de l'avant-projet définitif en conseil municipal

#### 11 avril 2022

Approbation du projet en conseil municipal

#### 9 mai 2022

Lancement de la consultation d'entreprises

#### 8 juillet 2022

Attribution du marché de travaux

#### Septembre 2022

Préparation des travaux

#### Octobre 2022

Démarrage des travaux

#### Juillet 2023

Fin des travaux

# Vie locale

# la Saison Culturelle

#### LES SPECTACLES DE L'ACTE 2...

#### Mercredi 9 février

Séance de cinéma « Les Trolls 2 » Théâtre Prévert à 17h Gratuit < 12 ans



#### Résumé

Poppy et Branche font une découverte surprenante : il existe d'autres mondes Trolls qui dépassent les leurs. Les différences qui les séparent engendre des disputes...

#### Mercredi 16 février

Séance de cinéma « 10 jours sans maman » Théâtre Prévert à 20h Gratuit < 12 ans



#### Résumé

Antoine, DRH d'une grande enseigne de bricolage, est en passe de devenir le numéro 1 de sa boîte. C'est le moment que choisit sa femme, Isabelle, pour faire une pause et prendre l'air quelques jours...

#### Samedi 26 février

Spectacle de danses « Bollywood »

Théâtre Espace Prévert à 20h30 - Tarif : 10 €



#### **Dimanche 13 mars**

Groupe vocal « Seguido »

Théâtre Espace Prévert à 15h - Tarif : 12 €



#### Résumé

L'ensemble vocal Seguido a été créé en 2011 à l'initiative de chanteurs passionnés par le travail choral, majoritairement issus de chœurs de jeunes de renom. Seguido parcourt les programmes a capella des XX et XXIème siècles. Seguido s'est déjà produit aux Folles Journées en région et à Nantes, au Festival de la voix de Châteauroux et donne de nombreux concerts dans le grand ouest de la France.

#### Vendredi 18 mars

#### Concert

« Lior Shoov »

Théâtre Espace Prévert à 20h30 - Tarif : 8 €



#### Résumé

Lior SHOOV est multi-instrumentiste, elle parcourt depuis 5 ans les quatre coins du monde avec dans ses bagages d'étranges instruments (ukulélé, hang, harmonica...)

# La pompe à incendie

à (re)découvrir à l'espace Roger Dronneau



La pompe à incendie construite en 1885, dans une manufacture de Boulogne (Haut -de-Seine), a trouvé une nouvelle place dans la salle de l'association Histoire & Patrimoine à l'espace Roger Dronneau.

Elle a été mise en service au moment de la création du corps de sapeurs-pompiers, en 1891. En 1955, l'arrivée du service d'eau va mettre un terme à son utilisation. Mise au rebut dans les ateliers municipaux de l'époque, elle a été découverte en l'an 2000 par un groupe de passionnés. Sa restauration a nécessité des compétences rares puisqu'il a fallu retrouver les gestes et le savoir-faire d'un charron pour refaire les moyeux des roues, réaliser des joints de pompe avec un alliage spécial, refaire des jupes inversées pour les pistons et enfin reprendre intégralement le châssis de la charrette. Ont participé à la restauration : Joseph GUITET, Michel GIRARD, Richard PONCIN, René SOULARD de la Romagne, Jean-Paul TRICOIRE, Georges GRIFFON, Raymond MERAND, Georges ROCHAIS, Noël DEVANNE, Serge BROCHU, Bernard COURANT, Joseph DUTHE...

Installée d'abord dans le hall de la mairie, elle a été déplacée au rez-de-jardin de la salle de la Garenne en 2016, dans un lieu peu fréquenté. L'association Histoire & Patrimoine souhaitait la mettre plus en valeur... Elle a par ailleurs retrouvé son emplacement d'origine puisque pendant ses nombreuses années d'utilisation, elle était entreposée sous le préau attenant de l'école de la rue du Manoir.

Toutes les personnes curieuses de la découvrir sont invitées à se déplacer dans le local de l'espace Roger Dronneau lors des permanences de l'association ziniéraise, le premier samedi du mois. Elle reste la seule pompe à bras, en état de fonctionnement, du département.

# **AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS**

#### **AUTORISATIONS D'URBANISME 100% EN LIGNE**

Vous souhaitez entreprendre des travaux de construction, rénovation ou extension ?

Depuis le 1er janvier 2022, l'Agglomération du Choletais vous propose d'effectuer votre demande d'autorisation d'urbanisme sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), 7j/7, 24h/24, via le site internet : urbanisme.cholet.fr

Avec le dépôt au format numérique, il n'est plus nécessaire de faire des copies papier et remettre des dossiers en plusieurs exemplaires.

Les avantages pour les usagers :

- Service disponible 7j/7, 24h/24,
- Sauvegarde automatique des demandes en cours,
- Assistance en ligne pour effectuer sa demande et éviter les erreurs.
- Pré-remplissage de certaines données grâce à la création d'un compte personnalisé et sécurisé,
- Récépissés automatiques,
- Suivi de l'évolution de la demande en temps réel,
- Continuité administrative du dossier (de la demande de travaux jusqu'au suivi de chantier).

#### **Important**

Le dépôt papier reste toujours possible en Mairie ou par courrier.

Toutefois, lorsque vous déposez une demande sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous ne devez absolument pas la doubler en déposant votre dossier papier en Mairie ou en l'envoyant par courrier.

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) vous permet de gagner du temps lors du dépôt de votre dossier.

Pour autant, les délais d'instructions légaux prévus par le Code de l'Urbanisme restent inchangés.

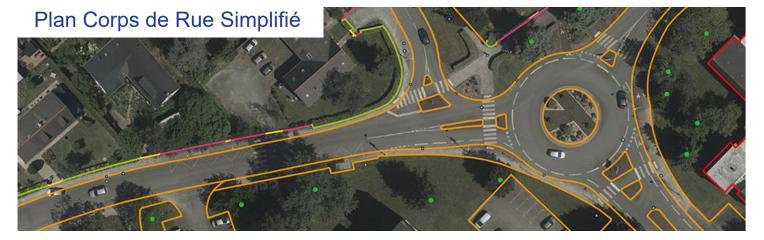


## COLLECTE DES TEXTILES LINGES & CHAUSSURES USAGÉS

Le service Gestion des Déchets de l'AdC informe d'un changement de prestataire de collecte des Textiles Linges et Chaussures usagés à compter de la mi-janvier 2022. Dans ce cadre, les conteneurs présents sur chacune des communes seront remplacés entre le 10 et le 20 janvier prochain.

Sur chaque emplacement, il y aura une période de 1 à plusieurs jours entre le retrait de l'ancien conteneur et la pose du nouveau. Pendant cet intervalle de temps, les riverains devront conserver ponctuellement leurs textiles usagés.





La Séguinière fait partie des 4 premières communes de l'AdC du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) développé par le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire). Il s'agit d'un fond de plan de haute précision destiné à servir de support topographique échangeable et mutualisable pour satisfaire à la législation en vigueur sur les DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux). Il a pour objectif de devenir le socle cartographique entre les gestionnaires de réseaux pour fiabiliser le repérage des réseaux enterrés sur le terrain par les entreprises de travaux aussi bien en zone urbaine dense qu'en zone rurale. Le financement du PCRS est mutualisé entre les 9 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), le SIEML et les fournisseurs d'énergie. Des fonds régionaux et européens viennent en déduction des participations des collectivités.

# Associations et Culture

# **Centre Socioculturel Ocsigène**

#### Des personnages mis en scène par le CSI



Parler de ses missions, de ses valeurs, résumer en quelques lignes un fonctionnement, ce n'est pas toujours évident.

Une bande dessinée comme support de présentation de ses axes de travail pour les 4 ans à venir... c'est le choix qui a été fait par le CSI Ocsigène.

Le Centre Socioculturel agit sur 5 communes, Saint-Léger-sous-Cholet, La Séguinière, Saint-Christophe-du-Bois, La Romagne, et Bégrolles-en-Mauges. Tous les 4 ans, le centre doit déposer un nouveau dossier, appelé « Projet Social », afin d'obtenir son agrément de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce projet détermine les axes de travail de la structure.

Pour le présenter aux habitants, l'association a opté pour un support ludique et coloré ; la bande-dessinée permet en quelques pages de synthétiser une réflexion de plusieurs mois.

Difego, Solidago, Idéconcrétix, Vidalocal, Terunis et Gouttelette... Ils sont 6, comme les 6 axes de travail du CSI, et « débarquent » pour 4 ans. Il faut noter, que les prénoms ont été attribués par les habitants eux-mêmes, après un appel lancé sur les réseaux sociaux.

Vous souhaitez les découvrir ? En savoir un peu plus sur chacun d'eux ? Rendez-vous sur le site internet du CSI et les réseaux sociaux ; une version papier est également disponible au centre !

#### Des arbres « qui ne manquent pas d'air » !

Après réflexion en Conseil d'Administration sur le manque de visibilité du Centre Socioculturel Ocsigène sur chacune des 5 communes, une idée a germé sur la création d'une œuvre collective représentant la structure et ses principales valeurs : TOLERANCE – RESPONSABILITE – SOLIDARITE.

Un groupe de bénévoles a commencé à « cogiter », puis à l'unanimité a validé L'ARBRE comme étant le plus visible et le plus représentatif du message à transmettre.

Tous ces bénévoles créateurs ont donné de leur temps, ont partagé leurs compétences ; un véritable fourmillement d'échanges de savoirfaire ; le tout avec humanisme et respect...

Après plus d'un an et demi de travail, mars 2020 a signé la fin du chantier ! Il était temps pour ces arbres d'être disposés dans les 5 communes du territoire d'Ocsigène. Lors des inaugurations, dont la dernière s'est tenue le 27 novembre, le groupe de bénévoles a eu l'occasion de présenter aux habitants ce que représente ces arbres et revenir sur la belle aventure qu'ils ont vécue ensemble.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là ! Rendez-les vivants !

Maintenant installés dans les lieux de passages, ils peuvent donner naissance à un concours de dessins, des lectures à la bibliothèque sur le thème de l'arbre, la création d'un slogan, d'un poème (avec arbre, solidarité, tolérance, responsabilité), être un lieu de rendezvous pour randonneurs ou covoiturage...

À l'ombre de son feuillage, le CSI souhaite créer des temps de réflexions et des activités toutes générations confondues... Les idées et les créations sont les bienvenues. N'hésitez pas à les communiquer au CSI Ocsigène.



# **Clic-Igeac**

#### Les aventures de Suzette ont 10 ans !

Ça fait 10 ans que Suzette est parmi nous ! 10 ans que vous suivez les aventures de Suzette ! En 2012 Suzette naissait sous les traits d'une personne âgée qui vous conte sa vie quotidienne, ses projets, ses inquiétudes liées à son vieillissement. Elle a permis, à l'équipe du CLIC, d'expliciter le fonctionnement et les missions du service.

L'information, la coordination des services, l'orientation et les conseils aux personnes âgées et leurs familles pour le maintien au domicile est le cœur de métier du CLIC; la formation, l'information et le soutien aux aidants, les rendez-vous sur le numérique, les arnaques, la nutrition... sont autant de thèmes qui ont déjà été abordés et qui reviendront certainement.

Afin d'être au plus près des préoccupations, le CLIC-IGEAC invite tous les habitants à communiquer les thèmes qu'ils souhaitent voir aborder dans cette rubrique... par téléphone ou par mail à l'adresse : clic.choletais@gmail.com...

Suzette a besoin de vos idées et de vos avis.

#### **CLIC IGEAC**

Centre local d'information et de coordination

Pôle social 24 avenue Maudet-Cholet Uniquement sur rdv

Horaires d'ouverture du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 17h ou à domicile

Tél: 02.41.30.26.34 clic.choletais@gmail.com Site Internet: clic-igeac.org

# **Dernière minute**

L'ADMR « les 3 Chênes » RECRUTE Auxiliaires de vie H/F - CDI 30h/sem.

L'objectif de l'ADMR, c'est de permettre le maintien à domicile des particuliers dans les meilleures conditions, tout en apportant une qualité de vie au travail à nos salariés. Ils interviennent au quotidien, dans le respect de l'intimité et avec bienveillance auprès des bénéficiaires. L'aide dans les gestes de la vie quotidienne, le travail en collaboration avec les services de soins, l'aide à la mobilité, l'entretien du domicile et du linge et la garde d'enfant sont autant de missions qu'une aide à domicile peut accomplir.

Permis de conduire et véhicule indispensables.

Les candidatures sont à envoyer directement par voie postale au local de l'association (5 bis rue de la Garenne - La Séguinière) ou par mail :

recrutement@fede49.admr.org

# **Autres infos**

#### **Prévention des déchets**

Aides aux associations

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets « Programme Local de Prévention des Déchets », l'Agglomération du Choletais a décidé d'attribuer des subventions aux associations qui mettent en œuvre des actions ou achats visant à réduire les quantités et la nocivité des déchets.

Sont concernées, les structures qui organisent des « Repair'cafés », du transport solidaire, la collecte des encombrants... au défi « Zéro déchet » tel que l'achat de gobelets réutilisables...

La demande doit se faire directement sur le site internet cholet.fr, dans la rubrique dédiée aux associations.

Le service instruira ensuite la demande.

Ces subventions annuelles sont attribuées à hauteur de 80 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 500 €.

#### **Histoire & Patrimoine**

Assemblée Générale

L'association Histoire et Patrimoine de La Séguinière organise son assemblée générale annuelle au théâtre de l'Espace Prévert :

Jeudi 27 janvier à 20h30

#### **Ecole Notre Dame**

Afin de permettre aux nouvelles familles de découvrir l'école ainsi que son équipe éducative, des portes ouvertes sont prévues le :

> Samedi 26 Février 2022 de 10h00 à 12h00

# **Ségui'Singers** Ensemble vocal

Sous la direction de Simon LEFRANÇOIS, les 50 choristes de l'association Ségui'Singers présenteront leur nouveau spectacle « A quoi sert une chanson ? » au théâtre Interiude de Cholet :

#### Samedi 26 mars à 20h30

Les réservations seront ouvertes à l'Office de Tourisme du Choletais (02 41 49 80 00) à partir du 1er mars. Tarif : 12 € (5 €<12 ans).

## **Journées du Citoyen**

Et élections

Si ce n'est déjà fait, les jeunes atteignant l'âge de 16 ans sont appelés à se faire connaître en mairie afin de se faire inscrire à la Journée du Citoyen.

Il est bon de rappeler que l'accomplissement de cette journée permet au jeune d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à l'approche de sa majorité.

## Café-rencontre

L'association « Café-rencontre » communique le programme proposé jusqu'à la fin du 1er trimestre 2022.

Les activités ouvertes à tous se déroulent dans les locaux de l'espace Roger Dronneau au 20 rue du Manoir de 14h00 à 17h30.

_		T	_
Date	Activités	Contact / Intervenant	Permanences
25 janvier	Jeux et dictée	Marie Claude	Marie-Claude et Marie-Hélène
8 février	Jeux et fabrication de Crêpes	-	Maryse et Geneviève
22 février	Déjeuner à la Pincée de Sel et jeux	Inscription Denise et Serge	Marie-Thérèse et Christiane
8 mars	Intervention de la psychologue Madame Babarit sur le thème : « Mon vécu d'écolier »	Mairie - Astrid	Yvonne et Denise
22 mars	Fabrication fouaces Gérard Devaud	Geneviève	Brigitte, Bernadette et Marie



Ce mois-ci, un roman plébiscité par les bénévoles de la bibliothèque :

> « Les sorcières de Pendle » de Stacey Halls



#### **RÉSUMÉ:**

Lancashire, Pendle, 1612.

A 17 ans, Fleetwood Shuttleworth est enceinte pour la 4ème fois. Mais, après trois fausses couches, la maîtresse du domaine de Gawthorpe Hall n'a toujours pas donné d'héritier à son mari.

Lorsqu'elle croise le chemin d'Alice Gray, une jeune sage-femme qui connaît parfaitement les plantes médicinales, Fleetwood voit en elle son dernier espoir.

Mais quand s'ouvre un immense procès pour sorcellerie à Pendle, tous les regards se tournent vers Alice, accusée comme tant d'autres femmes érudites, solitaires ou gênantes.

Alors que le ventre de Fleetwood continue de s'arrondir, la jeune fille n'a plus qu'une obsession pour sauver sa vie et celle de son bébé : innocenter Alice.

Le temps presse et trois vies sont en jeu.

Être une femme est le plus grand risque qu'il soit.

Ce roman a tout : un procès de sorcellerie, la sororité, une enquête et une histoire basée sur des évènements réels...

La fiction historique dans toute sa splendeur.

#### **RAPPEL D'INFORMATION:**

A partir de ce mois, les horaires sont harmonisés : le matin de 10h00 à 12h00 le mercredi et le samedi / l'après-midi de 17h30 à 19h00 le lundi, le mercredi et le ieudi.

L'équipe des bénévoles vous souhaite une excellente année 2022.

# **E**conomie



Marine NICOLAS, 30 ans, a créé son propre salon de coiffure à son domicile.

C'est en campagne, à quelques kilomètres du bourg, qu'elle reçoit sa clientèle pour un moment de détente et d'écoute privilégié. Elle a aménagé un espace professionnel dans cet ancien corps de ferme joliment agencé et propose les mêmes services que ceux que l'on peut trouver traditionnellement dans un salon de coiffure.



Ce concept, elle l'a murit tout au long de ses 14 années d'expérience dans ce domaine d'activité. Il répond à une attente du consommateur : le besoin de profiter d'une pause dans un cadre cosy et décontracté et l'envie de vivre une expérience bien-être unique. Marine ne travaille qu'avec des produits naturels et va utiliser prochainement la coloration végétale avec la gamme de produits « Couleurs Gaïa ».

Elle pratique également le massage du cuir chevelu : expérience sensorielle propice à la sérénité et particulièrement efficace pour lutter contre le stress. En complément, elle envisage de développer la réflexologie crânienne dont les effets ont des répercussions positives sur l'ensemble du corps.

#### Officine Artisane coiffeuse

Marine NICOLAS 4, la Clinière – La Séguinière Port. 06 47 15 80 11 marinenicolas@outlook.fr Facebook – Instagram

Muriel BIGOT, 33 ans, est esthéticienne de formation. Après avoir exercé plusieurs années son activité au domicile de ses client(e)s, c'est désormais chez elle qu'elle propose ses services.

Elle est spécialisée dans le soin du visage et des mains. Ses compétences couvrent un large éventail de prestations : extension des cils, manucure, massage du visage, maquillage, cours de maquillage...

Muriel, passionnée par la création, arrive aisément à percevoir les soins beauté appropriés pour embellir un visage.

Chez elle, au sein d'une pièce adaptée et dans une ambiance spa, elle reçoit ceux et celles qui désirent bénéficier d'un soin individualisé.



Elle suit actuellement une formation pour maîtriser le soin liftant japonais. Cette technique ancestrale se caractérise par un massage profond du visage qui a un véritable effet liftant. Ce soin du visage permet de muscler le visage pour préserver sa fermeté, sa tonicité et prévenir les signes de l'âge.

# **Les Ateliers Beauté**Muriel BIGOT

3 avenue de Berlin – La Séguinière murielbigot@hotmail.com @muriella29 Messenger – Facebook – Instagram

Marine et Muriel ont une philosophie commune axée sur l'attention et le bien être. Elles se sont rapprochées et ont décidé de collaborer sur des évènements marquants tels que les mariages. Lors de ces grandes occasions, elles se déplacent au domicile pour offrir une prestation complète de soins (coiffure, manucure, maquillage) aux mariés, témoins, parents...